

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 26 mai 2005 portant désignation du président
et des membres de la Commission d'avis sur les écoles de
devoirs**

A.Gt 04-02-2010

M.B. 12-03-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, tel que modifié le 12 janvier 2007, notamment son article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 2004 déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, notamment son article 11;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mai 2005 portant désignation du président et des membres de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs, modifié par les arrêtés du 17 janvier 2006, du 14 novembre 2006, du 20 avril 2007 et du 21 janvier 2009;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance et de la Ministre de la Jeunesse;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mai 2005 portant désignation du président et des membres de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs, les mots « Pierre Vendy » sont remplacés par les mots « Kevin Natelhoff », les mots « Kevin Natelhoff » sont remplacés par les mots « Ann Van Waas » et les mots « Jean Lamblot » sont remplacés par les mots « Pierre Vendy ».

Article 2. - A l'article 2, 7^o, du même arrêté, les mots « Carlos Crespo » sont remplacés par les mots « Bernard Mathieu », les mots « Jérôme Voisin » sont remplacés par les mots « Catherine Lemaitre », les mots « Jasira Ammi » sont remplacés par les mots « Isabelle Coyette » et les mots « Gaëtane Van Uytvanck » sont remplacés par les mots « François Monnier ».

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets à la date de sa signature.

Bruxelles, le 4 février 2010.

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK